> POINT DE VUE

2017: un excellent cru pour l'UBT!

L'UBT n'a pas seulement franchi le cap de 50.000 membres, nous avons aussi remporté d'importantes victoires dans le secteur du transport!

La justice s'est enfin réveillée et s'est attaquée à un certain nombre de 'praticiens' connus du dumping social. Descentes de la justice chez Rosantra, Van Dievel, ... et chez Jost, une des plus grandes entreprises de transport belges. Qui aurait pu le rêver il y a quelques années encore lorsque l'UBT avait été la première et la seule à dénoncer le dumping social comme le fléau qui touchait notre secteur? A l'époque, on nous qualifiait de fabulateurs qui exagéraient excessivement la problématique du dumping social.

Nos dockers de leur côté sont parvenus à enrayer la énième attaque contre la Loi Major. Après les 'paquets portuaires I et II', voilà une nouvelle défaite pour Fernand Huts, grand patron de la Katoennatie et ennemi déclaré de la Loi Major. Même la Commission européenne ne peut ignorer un groupe uni et solide de dockers qui indique clairement les limites à ne pas franchir!

Un nouveau vent semble traverser l'Europe!? La Cour de justice de l'Union européenne s'est en effet prononcée juste avant le nouvel an dans deux dossiers importants et ce ... dans un sens positif.

Elle interdit aux chauffeurs de poids lourd de prendre leur repos hebdomadaire dans la cabine de leur camion. Une thèse que l'UBT défendait depuis belle lurette. Cette interdiction nous servira à nouveau d'arme dans la lutte contre le dumping social. Deuxième décision de la Cour: Uber est à considérer comme une entreprise de transport normale et doit dès lors suivre la loi comme les autres.

Nous pouvons donc conclure sans exagérer que l'action syndicale paie et que les actions de l'UBT portent des fruits.

2018: une année d'importants défis syndicaux

Les hommes/femmes politiques de l'Open VLD et de la N-VA fourbissent déjà leurs armes en vue de porter une nouvelle attaque contre le statut des travailleurs portuaires. L'Open VLD a déjà sonné l'attaque en déposant une proposition de loi à la Chambre des représentants visant à remettre en question le statut du docker. La N-VA quant à elle agit de manière plus sournoise, disant qu'il faut 'moderniser' la Loi Major et que le travail logistique dans la zone portuaire n'est pas du travail portuaire. Si l'Open VLD choisit l'attaque frontale, la N-VA use de stratagèmes pour atteindre le même objectif, à savoir la démolition du statut des travailleurs portuaires. C'est d'ailleurs aussi la N-VA qui veut en finir avec la prépension (RCC).

Juste avant les vacances de Noël, un autre chauffeur polonais, victime du dumping social, a été trouvé mort dans son camion garé chez l'entreprise Krismar à Wingene. Sur le parking le long de l'E17 à Nazareth, une autre bonbonne de gaz a explosé dans un camion, blessant grièvement le chauffeur roumain. Et les firmes Waberer et Heisterkamp ne se sont donné aucune peine à cacher, même pas aux médias, leurs parkings pendant les vacances de Noël. Les pratiques de dumping social n'ont donc pas encore disparu de ce monde, au contraire.

Il y a aussi gros à parier que le gouvernement fédéral poursuivra sa politique de droite asociale. En effet, malgré la résistance syndicale, ce gouvernement a mené une politique désastreuse pour les travailleurs. Il a relevé l'âge de la retraite, imposé un saut d'index, augmenté nos factures mensuelles, flexibilisé encore plus le travail, ... et créé des emplois, mais des emplois à temps partiel, des flexijobs, bref, des mauvais emplois. Et les employeurs? Ils ont le vent en poupe!

Nous pourrons donc déjà lancer un premier signal à l'occasion des élections communales d'octobre 2018 en indiquant clairement aux partis gouvernementaux que nous voulons une autre politique.

L'UBT tient son congrès en 2018

L'UBT tiendra son congrès statutaire le 19 novembre 2018. Ce sera l'occasion pour organiser avec nos militants une réflexion approfondie et un échange de vues intense sur notre avenir. Les deux thèmes à l'ordre du jour du congrès sont la numérisation & l'automatisation et le dumping social. Les débats dans les sections et les groupes professionnels promettent d'être passionnants.

Ce n'est donc pas le travail qui manque. Un travail que nous accomplirons tous ensemble. Car l'union fait la force syndicale!

Frank Moreels
10 janvier 2018
Président UBT

Dumping social: nouvelle victime mortelle chez Krismar à Wingene

Raymond Mintus, un chauffeur de camion polonais, a été trouvé mort le vendredi 22 décembre dernier dans son camion sur les terrains de la firme Krismar à Wingene. Quatre victimes mortelles en moins de six ans, quatre travailleurs polonais victimes d'accidents du travail: un incendie dans un taudis sur les terrains de l'entreprise où ils étaient obligés de passer la nuit; intoxication au CO dans le camion,... des travailleurs polonais occupés en Belgique sans être rémunérés comme leurs collègues belges, victimes d'un dumping social structurel.

Pionnière du dumping social

L'entreprise Krismar est connue depuis de nombreuses années pour ses pratiques de dumping social. Elle se trouve en infraction manifeste avec les législations belge et européenne. En 2012, deux travailleurs polonais avaient péri dans un incendie sur les terrains de l'entreprise. Ils étaient contraints de passer la nuit dans une baraque, un vrai taudis, avec les conséquences dramatiques que l'on sait.

Dumping social et glaçons

Le gérant de Krismar n'avait pas hésité à affirmer qu'il était droit dans ses bottes car «*l'occupation de chauffeurs belges peut être comparée à la vente de glaçons au pôle Nord*». Frank Moreels, président de l'UBT: «*C'est la goutte de trop. Il banalise ainsi la problématique du dumping social et témoigne d'un manque de respect flagrant pour les chauffeurs de camion. Par ailleurs, il 'oublie' d'ajouter qu'il fait l'objet d'un renvoi au pénal par l'auditeur du travail pour homicide involontaire, pratiques de marchand de sommeil et traite des êtres humains,... Cette affaire passera au tribunal en 2018.*» Pour Krismar, ce n'était apparemment pas une raison suffisante pour mettre fin au 'montage polonais', avec pour résultat une nouvelle victime mortelle.

Retirez la licence de transport de Krismar!

Le gérant a aussi souligné qu'il possède des firmes en Pologne et qu'il opère dans la légalité. Or, rien n'est moins vrai! Frank Moreels: «*L'organisation d'un 'dispatching' en Pologne ne suffit pas pour travailler dans la légalité. L'entreprise doit aussi déployer une activité de transport effective en Pologne. Depuis 2011, les entreprises boîtes aux lettres sont interdites par l'Europe. De plus, il existe aussi une convention collective belge qui impose de payer les chauffeurs occupés en Belgique aux conditions en vigueur dans notre pays*"» Il poursuit: «*Ces derniers mois, les services d'inspection et la justice se montrent plus sévères à l'égard des entreprises qui organisent le dumping social. Il s'agit d'une évolution positive et nous espérons qu'ils continueront sur leur lancée. Mais ne serait-il pas temps de retirer la licence de transport aux entreprises qui sont en infraction avec la loi, à commencer par Krismar?*».

L'an dernier, le 31 mai, l'UBT a commémoré les deux travailleurs polonais qui avaient trouvé la mort il y a cinq ans dans un incendie sur les terrains de Krismar.

Augmentation salariale dans le secteur de la navigation intérieure belge

Voici quelques informations sur la nouvelle convention collective de travail conclue le 15/12/2017 au sein de la commission paritaire de la batellerie. Les principaux changements sont les suivants.

- La cotisation à **l'assurance-groupe** en vigueur dans l'ensemble du secteur de la navigation intérieure sera relevée de **1,25 % à 2%** du salaire brut total. Cette modification entre en vigueur avec effet rétroactif au 01/01/2017. Les entreprises bénéficiant d'un régime plus favorable conservent bien entendu celui-ci.
- La nouvelle convention collective prévoit une **augmentation des salaires de base de 1,1%** à partir du 01/01/2018. Ce sera également le cas de toutes les primes et indemnités.
- Enfin, à partir du 01/01/2019, la prime syndicale sera relevée de 17 euros pour se situer ainsi à **145 euros**.

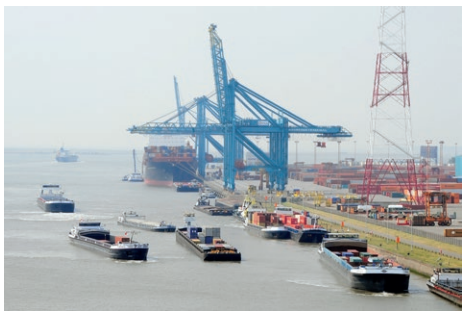

Vous retrouverez les nouveaux montants des salaires sur le site internet de l'UBT (https://www.btb-abvv.be/maritieme-sectoren/47-binnenvaart).

Pour toute autre information, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante:

UBT «*Groupe professionnel de la Navigation ntérieure*», Paardenmarkt 66 à 2000 Anvers –

Tél. 03/224.34.18. Heures d'ouverture: du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h. Le vendredi, de 8h30 à 12h.